

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13
FAX (1) 43.31.19.83
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1570 - 7 mars 1991 - 4,5 F

D 1570 HAÏTI: LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET L'ÉPISCOPAT

Dans le cadre de la cérémonie religieuse de Te Deum pour l'investiture du président de la République, le 7 février 1991 (cf. DIAL D 1567), le président de la Conférence épiscopale a prononcé des paroles extrêmement élogieuses et confiantes envers le président Aristide qui, comme prêtre, avait été au coeur de vives polémiques dans l'Eglise catholique (cf. DIAL D 1373). L'homélie de Mgr Laroche, évêque de Hinche et président de la conférence épiscopale, reproduite ci-dessous, tranche singulièrement sur celle qu'avait prononcée le 1er janvier 1991 Mgr Ligondé, archevêque de Port-au-Prince (cf. DIAL D 1559). Celui-ci, entre autres allusions au président élu, s'était publiquement demandé "si l'orientation gauchiste ne conduira pas Haïti à endosser la défroque socialo-bolchevique actuellement rejetée par les pays de l'Est de l'Europe". A la suite du coup d'Etat manqué du 6 janvier suivant, Mgr Ligondé, recherché par des manifestants se livrant à des actes de violence, avait dû s'enfuir puis quitter le pays. On ignore pour l'heure où il se trouve. Une question se pose: est-ce que le départ - sans doute définitif - de l'archevêque de Port-au-Prince, lié par les liens du sang à la famille Duvalier, aurait rendu aux autres évêques du pays une liberté de parole plus ou moins bridée jusque là par sa présence et sa qualité d'archevêque? Ce qui est sûr c'est que l'épiscopat semble disposé à offrir sa collaboration, dans le cadre de sa mission religieuse, à la première tentative sérieuse dans l'histoire d'Haïti d'instauration de l'état de droit. Cela s'inscrirait en effet dans la droite ligne de la révolution du 7 février 1986 qui a vu la chute de Jean-Claude Duvalier et pour laquelle l'Eglise catholique a joué un rôle déterminant (cf. DIAL D 1087).

Note DIAL

Monsieur le président de la République,

En ce jour de votre investiture, j'ai l'honneur de prendre la parole, au nom de mes confrères les évêques d'Haïti et au nom de l'Eglise, pour vous exprimer nos voeux les plus fraternels.

La prière est la force et la faiblesse de Dieu. En ce matin du 7 février 1991, Haïti est en fête. Le peuple haïtien, au comble de l'enthousiasme, célèbre le grand événement: l'avènement en Haïti d'un Etat de droit tant désiré et tant attendu.

L'Eglise, dont la mission est d'accompagner ce peuple dans sa quête de mieux-être et de justice, est de la partie pour apporter son indispensable pierre à l'édification d'une Haïti renouvelée et démocratique. "Experte en humanité", elle sait que l'homme le plus courageux, le plus fort, le plus rassuré a besoin d'être conforté et porté. Mère attentive, elle sait aussi que, face à certaines responsabilités dont l'ampleur, la pesanteur et l'enjeu dépassent la mesure des forces humaines, le croyant, le chrétien, à plus forte raison le prêtre, éprouve le besoin de se tourner vers Celui qui tient l'univers dans ses mains, le Tout-Puissant.

C'est pourquoi, dans toutes ses composantes de Peuple de Dieu, pierres vivantes et orantes, les fidèles disciples du Christ, les laïcs engagés dans l'évangélisa-

D 1570-1/4

tion, la catéchèse et la pastorale, les religieux et les religieuses de la vie consacrée, les prêtres et les évêques chargés de paître le troupeau, l'Eglise entière est au rendez-vous pour accueillir chaleureusement, affectueusement, maternellement, cher Président, votre religieuse démarche et unir ses prières ferventes aux vôtres pour obtenir du Très-Haut sa bénédiction, sa lumière et son appui.

Excellence Monsieur le président de la République, Excellence Madame Pascale Trouillot, Excellences Messieurs les chefs d'Etat, Monseigneur le représentant du Saint-Siège, Excellences Mesdames et Messieurs les représentants des pays amis, Messieurs les membres de l'Assemblée nationale, Messieurs les membres du Corps diplomatique et du Corps consulaire, Monsieur le commandant en chef des Forces armées, chers frères dans l'épiscopat, chers frères dans le sacerdoce, chers religieux et religieuses, autorités civiles et militaires, frères et soeurs bien-aimés,

Le premier janvier 1804, la nation haïtienne naquit d'une détermination: Vivre libre ou mourir! A La Ravine-à-Couleuvre et à Vertières, point culminant des combats pour l'indépendance nationale, les fondateurs de notre patrie se sont battus pour des idéaux précis: abolition de l'esclavage, reconnaissance de l'égalité de tous les êtres humains, instauration des droits de l'homme. De 1804 à nos jours, on ne peut parler de progrès que sur le plan des principes. En réalité, l'exploitation de l'homme par l'homme n'a pas disparu. Nous sortons à peine d'une douloureuse et longue période de piétinement de la dignité de la personne. Les droits les plus élémentaires de l'homme haïtien ont été méconnus au point de faire de lui un paria affamé et un fugitif humilié et refoulé d'un peu partout.

En ce jour du 7 février 1991 où s'écrivent les premières lignes d'une nouvelle page de notre histoire nationale, une nouvelle détermination s'impose à tous les Haïtiens et à toutes les Haïtiennes. Faisant revivre l'éclatante journée du premier janvier 1804, laissant bouillonner dans nos veines la fougue de courage, de bravoure et de détermination d'un Boiron Tonnerre, imitant le langage expressif du rédacteur de l'acte de l'indépendance nationale, nous croyons que, pour écrire cette nouvelle page de l'histoire nationale, en somme l'acte de naissance d'un Etat de droit authentique et d'une véritable démocratie en Haïti, il faut notre conscience de patriote pour parchemin, notre coeur dépouillé et épris du bien commun pour encrier, notre droiture, notre honnêteté, notre esprit de solidarité et de tolérance pour encre. Et pour plume, notre soif de justice et de partage.

Soeurs et frères haïtiens, du 7 février 1986 au 7 février 1991, cinq ans se sont écoulés. Nous avons perdu du temps sur le chemin de la démocratie, c'est vrai. Mais ce long voyage à travers le désert a été pour nous, sur bien des points, salutaire. Nous y avons appris à nous organiser. Nous y avons appris à nous unir pour dire non aux coups d'Etat. Nous avons appris à nous servir de notre bulletin de vote pour imposer notre volonté de créer un Etat de droit. Nous y avons appris à identifier nos priorités et nos besoins. Ce que nous n'avons pas pu réaliser en 1987, nous l'avons réalisé le 16 décembre 1990 par des élections crédibles qui nous ont donné un président légitime et constitutionnel.

Nous savons maintenant ce que nous avons à faire et comment le faire. Il n'est que de nous lever comme un seul homme pour faire vite et bien. Dans un mouvement d'ensemble de dépassement général, sans perdre de temps, mettons-nous à l'oeuvre. Certes l'Eglise porte en son coeur une grande douleur, blessée dans sa dignité, outragée dans sa foi par une folie sacrilège qui n'a épargné ni tabernacle ni hosties consacrées ni le Saint-Siège dans la personne de ses représentants. Elle surmonte son épreuve et convie tous ses fils et filles, prêtres et religieuses, laïcs de toutes compétences et de tous secteurs selon la spécificité de leur état, à entrer avec détermination dans la cohorte des patriotes et des hommes de bonne volonté appelés à l'oeuvre gigantesque de sauvetage de la nation.